N°
85

Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

Outils d'accueil et d'interprétation

2.7.2 - De la réserve de chasse à la réserve naturelle

Marais de Cambrin

mise à jour: ***23/01/2013***

Après avoir utilisé pendant plus d'un demi-siècle le marais de Cambrin comme réserve de chasse, la commune souhaitait changer radicalement de politique en restituant le marais à ses habitants et en l'ouvrant à tous les publics.

La mosaïque de milieux naturels en zone humide (boisements, marais, mares) qui composent le marais est maintenant interdite aux chasseurs. La faune y a repris ses droits et c'est devenu un site de grand intérêt paysager et écologique. Il a pourtant nécessité quelques aménagements comme un sentier piétonnier avec un platelage de 1400 mètres, mais aussi un observatoire de la faune sur pilotis, un fil d'Ariane, des chicanes, des miséricordes*, une table de lecture, des signalétiques (bornes de guidage et plaques d'interprétation en relief) permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux déficients visuels.

Au préalable, des diagnostics écologiques ont été réalisés. Cela a permis de modifier le tracé du chantier en fonction des espèces et des habitats naturels remarquables. Il a fallu également tenir compte des réglementations en vigueur pour les zones humides et les Espaces boisés classés (EBC*).

Malgré l'intervention d'entreprises spécialisées et l'association d'un représentant de l'APF à la réflexion et au suivi du chantier, la labellisation « Tourisme et handicap » n'a pas été obtenue. En effet, le sentier est bien accessible aux personnes à mobilité réduite, mais certains aménagements demandés (mains courantes, garde-corps, banquettes de terre, toilettes, abris...) conduisaient selon le gestionnaire à rendre le site trop artificiel et le chantier trop onéreux. Par ailleurs, le matériel (en l'occurrence les fauteuils roulants) évolue très vite et les chicanes d'entrée ne sont plus forcément adaptées. Des aménagements plus légers (chicanes plus larges par exemple) sont nécessaires, mais ne jouent plus leur rôle d'interdiction de l'accès aux deux-roues.

Le site est dorénavant fréquenté par les habitants des environs, sans que la population ne le considère réellement comme un espace protégé, ce qui pose des problèmes d'entretien (déchets, actes malveillants...). D'où la nécessité de bien planifier les entretiens avec les communes propriétaires, car la maintenance est un poste important et nécessaire dans le cadre d'un sentier tous publics (longévité, fonctionnalité...).

Site : Réserve Naturelle Régionale du marais de Cambrin

Statut du site : réserve naturelle régionale, EBC*

Type de réalisation : sentier piétonnier de 1,4 km en matériau minéral stabilisé, observatoire de la faune sur pilotis, fil d'Ariane, chicanes, miséricordes, table de lecture, signalétique

Contact Céline Guicheret, responsable communication, 03 21 54 75 00, celine.guicheret@espaces-naturels.fr ; Sandrine Gougaud, responsable travaux, 03 21 54 75 00, sandrine.gougaud@espaces-naturels.fr.

Partenaires : Ateliers Tetras (conception), Cabinet Ariétur (conception), Bois et Loisirs (réalisation), JMS Paysages (réalisation), SAEE (réalisation), Conseil Régional (financement), Agence de l'Eau (financement), Communauté de Communes Artois (financement), Conseil Général (financement), Commune de Cambrin (financement), Caisse d'Epargne (financement), Fondation EDF (financement), Veolia (financement)

Coût : 420 000 €

Calendrier : 4 ans

Date d'ouverture au public : 2007

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB